



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 13 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de la « convention – canne 2022-2027 » à La Réunion le 13 juillet 2022 Une ambition partagée pour l'avenir de la filière de la canne à sucre

Après une ultime séance de négociations conduite hier par le préfet de La Réunion, les planteurs et les industriels sont parvenus à un accord sur la nouvelle convention canne, qui fixe les conditions d'achat de la canne pour la période 2022-2027.

Marc FESNEAU, Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et Jean-François CARENCO, Ministre délégué chargé des outre-mer, se félicitent de cette issue. Ils remercient tous les acteurs pour leur esprit de responsabilité dans les dernières discussions.

La nouvelle convention apporte de nombreux progrès par rapport à la précédente :

- Revalorisation possible de la prime bagasse jusqu'à 3 € par tonne de canne ;
- Répartition équilibrée des bénéfices entre l'industriel sucrier et les planteurs ;
- Dispositif exceptionnel d'appui aux planteurs sur la « coupe longue machine ».

Cette convention traduit l'engagement renouvelé de l'Etat et la visibilité attendue des acteurs, en particulier au travers des soutiens prévus sur toute la durée de la convention pour les planteurs et l'industriel, mais aussi de l'introduction d'une clause de revoyure.

Grâce à toutes ces avancées, le prix d'achat de la tonne de canne pourra dépasser les 100 €, soit un gain de plus de 15 € par rapport à la convention précédente. Ainsi, un prix minimum d'achat est garanti aux planteurs, à 40,07€ la tonne.

Comme il s'y était engagé lors de son déplacement à La Réunion avec le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer Gérald DARMANIN, Jean-François CARENCO a assisté à la signature de la convention canne en visio-conférence, ce mercredi 13 juillet à 14h00 heure de Paris, en présence du cabinet de Marc FESNEAU, Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Contacts presse

Cabinet de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Jean-François CARENCO
Tél : 01 53 69 26 74
mompresse@outre-mer.gouv.fr